

ÉDITORIAL : « LE CHANGEMENT, C'EST MAINTENANT »

Que nos lecteurs se rassurent : le titre de cet éditorial ne constitue pas une forme de soutien au courant politique d'un ancien président qui, alors candidat, en avait fait son slogan. Il faut dire que cette rime étrangement accrocheuse prend un sens tout différent lorsqu'elle est prononcée en 2019. De simple formule politique, elle est devenue l'expression d'un constat géopolitique. Crise climatique, instabilité politique de certains États ou certaines régions, révoltes sociales sont quelques-uns des exemples de ce mouvement de transformation dont les enjeux sont considérables. Dans ce contexte, il peut être difficile pour les juristes de trouver leur place et de donner un sens à leur matière. Ce constat est sans doute particulièrement vrai pour les étudiants et jeunes chercheurs, catégorie (dont fait partie l'auteur de ses lignes) qui est particulièrement touchée par ces évolutions. Le juriste, nous dit-on, n'aime pas le changement, qu'il associe, peut-être, à une insécurité juridique qu'il juge problématique, voire dangereuse. Ce point de vue est parfois résumé par une formule péremptoire empruntée à un ancien doyen de la faculté de Paris, selon laquelle « tout juriste est un conservateur »¹. Là n'est pas, selon nous, la fonction du droit. À l'affirmation de Georges Ripert, nous préférons celle de celui qu'alors Secrétaire d'État à l'instruction publique du gouvernement de Vichy, il avait honteusement révoqué. À l'occasion de la remise de son prix Nobel de la paix, René Cassin affirmait : « Ce serait faire le jeu de ceux qui ne veulent aucun progrès que de ne pas valoriser les projets déjà faits, même insuffisants. Je ne crois pas aux “nuits du 4 août” dans ce monde tendu et dur qui est en pleine transition. Il faut saisir au vol toute occasion de renforcer son unité »². Le rôle du juriste n'est pas de freiner le changement, mais de l'accompagner, de le guider, de l'orienter, ce qui suppose en premier lieu de le comprendre. C'est donc sous ce thème qu'est placé le présent numéro de la revue, plus court que les précédents, mais selon l'avis évidemment biaisé de son rédacteur en chef, tout aussi intéressant. Comprendre le changement, c'est avant tout disposer d'une grille d'analyse pertinente pour appréhender les phénomènes sociopolitiques en droit. Voilà précisément l'objet de la contribution de Grenfieth de Jesús Sierra Cadena, Professeur de droit public et de théorie juridique à l'Université du Rosario (Colombie). Son étude porte un regard critique sur les principaux courants théoriques du droit constitutionnel dans le cadre du phénomène de mondialisation et propose la construction d'un

¹ G. Ripert, *Les forces créatrices du droit*, L.G.D.J., 1955, p. 8.

² R. Cassin, « La charte des droits de l'homme », discours à l'occasion de la Conférence Nobel, 11 décembre 1968, disponible en ligne : <https://www.nobelprize.org/prizes/peace/1968/cassin/26132-rene-cassin-conference-nobel/>.

jus publicum régional reposant sur « la coordination, l'harmonisation ordonnée de valeurs et de traditions juridiques à partir d'un dialogue des juges excluant tout dogmatisme juridique ou économique ». Comprendre le changement suppose également d'être en mesure d'appréhender ses modalités extrajuridiques, y compris lorsque celles-ci présentent un certain degré de complexité et d'expertise. Cela est particulièrement vrai en droit de l'environnement, domaine dans lequel l'élaboration d'un régime pertinent repose intégralement sur l'état fondamentalement évolutif de la connaissance scientifique. C'est à ce sujet qu'Adeline Paradeise, doctorante à l'École de droit de la Sorbonne, consacre sa contribution. Celle-ci s'inscrit dans cycle sur le thème du droit et de la science issu d'une conférence organisée en janvier dernier à l'École de droit de la Sorbonne et dont les prochaines contributions seront publiées dans le prochain numéro. S'il est impossible pour le droit d'ignorer la science, faut-il pour autant aller plus loin et considérer que le droit est, lui-même, une science ? L'expression, évidemment, divise et se décline en autant de formes qu'il y a d'auteurs pour penser le concept. Synthétiser l'état de l'art dans ce domaine n'est pas chose aisée, proposer une issue l'est encore moins. Voilà pourtant l'exercice auquel se prête Pierre Brunet, Professeur à l'École de droit de la Sorbonne, qui nous offre, en ouverture du cycle *droit et science*, ses « Variations sur la "science du droit" ». Le rôle du droit est aussi d'être moteur du changement. Voilà précisément l'objet de la présentation de Carlos Bernal, juge à la cour constitutionnelle de Colombie, qui développe ici les stratégies judiciaires du constitutionnalisme transformateur en termes de réduction de la pauvreté et de l'inégalité. Cette contribution, traduite en français par Arnaud Martin, maître de conférences H.C.R. à l'Université de Bordeaux, doit évidemment être lue en parallèle de la contribution du Professeur de Jésus Sierra Cadena. Cette vision d'un constitutionnalisme dynamique au service du progrès social, qui développe en passant une doctrine constitutionnelle du « Sud global » qui ne trouve pas toujours d'écho qu'elle mérite sur le vieux continent, est une source d'inspiration pour le juriste. Changer, c'est certes transformer, mais c'est aussi réformer. Telle est l'idée directrice de la contribution de Yannis M. Bourgeois, diplômé de l'École de droit de la Sorbonne, qui s'est choisi une cible de choix : le défi de légitimité de l'arbitrage international de l'investissement. L'auteur propose ici une approche réaliste et concrète des failles structurelles et matérielles de la matière pour proposer des réformes souvent essentielles.

Au-delà de ces considérations substantielles, le titre de la présente contribution prend un caractère particulier pour l'auteur de ces lignes, qui écrit ici son dernier éditorial. On nous

pardonnera donc de saisir cette occasion pour rendre un hommage particulièrement appuyé notre prédécesseur qui, il y a trois ans, avait initié ce projet et dont il avait pris les rênes pour publier le premier numéro. Avec une incroyable force de caractère, un talent indéniable et une capacité de travail que nous lui envions, il était parvenu à transformer un concept tant de fois évoqué, mais jamais abouti (comme le sont toujours les bonnes idées) en une réalité concrète. Le lecteur n'a sans doute pas idée de la tâche accomplie, mais ceux qui, comme nous, en ont été témoins et y ont modestement contribué savent qu'ils lui en sont grandement redevables. À l'heure où il quitte définitivement la revue dont il fût rédacteur en chef, puis secrétaire général, qu'il en soit, au nom de l'ensemble des collaborateurs, profondément remercié. Après avoir été dirigée par son créateur, puis par l'un de ses membres fondateurs, la revue sera désormais dirigée par une collaboratrice nous ayant rejoints en chemin. Ce changement est bienvenu : il montre la capacité de la publication à exister au-delà de ses créateurs. Nous n'avons par ailleurs aucun doute sur ses qualités, qu'elle a très largement démontrées dans l'exercice de sa fonction d'éditrice. Nous lui souhaitons donc, ainsi qu'à l'équipe éditoriale qu'elle s'est constituée, bon vent !

L'existence de ce numéro est le résultat de la volonté et de l'énergie déployée par ses collaborateurs, en particulier les membres du comité éditorial qui m'ont entouré et m'ont apporté un soutien infailible, ainsi que des membres du comité de lecture qui effectuent leur travail avec une implacable rigueur. Qu'ils en soient tous sincèrement remerciés. Nous n'oublions évidemment pas les membres de notre comité scientifique ainsi que l'École de droit de la Sorbonne et notamment son directeur et les administratrices du pôle des relations extérieures, sans qui cette revue ne serait tout simplement pas.

Nous terminons ce trop long éditorial en remerciant les collaborateurs avec lesquels nous avons travaillé durant ces trois dernières années et qui ont quitté la revue pour poursuivre d'autres objectifs. Il est temps, désormais, de les rejoindre dans cette voie : « le changement, c'est maintenant ».

Paul Heckler
Rédacteur en Chef